

Transcription graphique et translittération du nom propre

النسخ الصوتي والترجمة الصوتية للاسم

Graphic transcription and transliteration of the proper name

Yamina Taibi-Maghraoui

Université Abdel Hamid Ibn Badis-Mostaganem

Introduction

La naissance de l'homme coïncidence avec celle du langage, et donc celle de la première partie du discours. Nous ne saurions imaginer la genèse de l'histoire de l'espèce humaine différemment de celle du langage. (Jacob 2016 : 352) dans « Temps et langage », signale que la personne humaine se construit dans la temporalité par l'usage des formes et schèmes linguistiques de manière à ce que l'homme soit fondamentalement « un sujet pensant-parlant » c'est-à-dire « pouvoir de parler » et « intention de signifier et de communiquer ».

La primauté de l'oral sur l'écrit, dans l'étude des faits de langue et de langage, est, depuis Saussure, une des caractéristiques de la linguistique du XX^e siècle. Pour comprendre une langue parlée, il faut reconnaître les mots dans le flux continu de la parole. Si la compréhension n'est pas évidente, l'interprétation intervient. Dans cet article, nous nous interrogeons donc sur la perception des formes sonores d'une langue étrangère, il s'agit dans notre cas d'étude de la langue arabe, et particulièrement de l'arabe algérien tel qu'il est perçu par l'agent français lors de la transcription des noms propres algériens durant la période coloniale.

Cette étude s'inscrit dans le champ de l'onomastique, qui est une branche de la lexicologie s'intéressant à l'étude des noms propres de personnes. Nous essayerons de comprendre si la transcription graphique mise en place par l'administration coloniale est-elle établie par rapport à l'embranchement généalogique ?

1. Présentation du corpus

Notre première tâche concernant la collecte du corpus était de recenser les noms propres inscrits entre 1875 et 1885 à la mairie de Mostaganem. Le premier

janvier 1875 est inscrit le premier nom propre mostaganémois. Cependant, le premier registre d'état civil date, d'après notre enquête de 1842.

En ce sens, les modalités pratiques de collecte de nos matériaux s'articulent comme suit fidèlement :

1. les documents administratifs,
2. les anomalies administratives.

Concernant les documents administratifs, en premier lieu, nous avons consulté des registres intitulés « Actes de naissances des musulmans ». Ensuite, à partir de ces actes, nous avons constitué en recopiant l'écriture et les signes diacritiques accompagnant la graphie, le listing des noms patronymiques qui sont l'objet de notre investigation. Notre corpus porte sur 1600 patronymes transcrits par un agent français nommé Samuel Cohen, premier conseiller municipal, délégué aux fonctions d'État civil de Mostaganem, était chargé d'enregistrer les naissances, les noms des parents, l'adresse et la profession du père. Toutes les naissances sont déclarées par un citoyen algérien, désigné témoin ; généralement, c'est le père. Il doit signer en bas du registre, et au cas où ce dernier serait analphabète, l'agent signe à sa place, mais mentionne en toute circonstance le nom du déclarant.

Quant aux anomalies administratives, nous n'avons pas réussi à comprendre certains caractères d'écriture inconnus, ou presque illisibles et rayés, notamment les premiers jours de notre présence aux services de l'état civil. Nous tenons à signaler que le choix de cette période est motivé par l'instauration de l'état civil français en Algérie en 1882.

2. De l'oral à l'écrit

Comme cité précédemment, notre corpus porte particulièrement sur les noms propres transcrits par un agent français durant la période coloniale en Algérie. Cet agent ne maîtrisant pas la langue du déclarant algérien, note ce qu'il croit entendre. Nous nous référons pour illustrer ces dires, de la théorie de la néoténie linguistique abordée par (Bajric 2016 : 36) et inspirée de la théorie Guillaumienne qui explique la chronogenèse des modes verbaux. Cette théorie propose l'utilisation des expressions « locuteur confirmé » et « locuteur non confirmé » dont le principe est que nul ne parle parfaitement une langue.

1. Lors de la consultation des registres, nous nous sommes confrontés à des difficultés inhérentes au déchiffrement notamment des premiers jours des actes de naissances, cela étant dû en partie à l'écriture illisible des patronymes. Certains étaient totalement rayés et il est à reconnaître que les agents étaient omniprésents lorsqu'on leur sollicite pour déchiffrer les noms. Nous tenons à les remercier vivement pour l'aide et le temps qu'ils nous ont consacré.

Concernant ce passage de l'oral à l'écrit des noms propres, Pellat souligne que : « *Ce n'est pas une simple transcription de l'oral, c'est un système adapté à sa fonction de communication visuelle.* » (Pellat 1988 : 133 -146). Nina Catach signale également :

« En ajoutant un accent à une lettre, on n'en change pas seulement l'aspect : sa valeur sémiotique s'en trouve modifiée, car on ne modifie pas le rapport même entre le signifiant et le signifié. C'est le système qui change... » (2001 : 85)

Il est donc utile de différencier entre le système graphique et l'orthographe. Selon (Gak 1976 : 163), la graphématique étudie les moyens que possède une langue pour exprimer les sons. Il dresse l'inventaire des graphies, c'est-à-dire des correspondances abstraites entre les sons et les signes. Par conséquent, pour étudier le système graphique et l'orthographe, il s'agit de se référer à tout le système de la langue et non seulement aux sons.

(Catach, 1988 : 36) propose une théorie de l'écriture pour fonder une graphématique qui considère « l'oral et l'écrit » comme deux variantes d'un même langage. Ce qui permettait d'étudier l'ensemble des systèmes d'écriture. (Jaffré et Fayol montrent 2014 : 58) que l'acquisition de l'orthographe exige la disposition des relations significatives et pertinentes entre les unités linguistiques issues du langage oral et celles de l'écriture. Autrement dit, une orthographe transparente est plus maîtrisable qu'une orthographe qui exprime peu de relation entre l'oral et l'écrit.

Ainsi, il sera aisé de souligner qu'à partir de deux réalités phonologiques distinctes, nous ne pouvons avoir les mêmes fiabilités sur l'écriture. En phonie, certaines variations créent des divergences lors de leurs réalisations graphiques.

Le fait qu'une mauvaise reconnaissance/reproduction du code oral ait entraîné cette diversité orthographique, nous sommes en droit de nous demander si une mauvaise compréhension du mot n'est pas également en cause. Nous pouvons établir l'équation suivante :

Graphie correcte = reconnaissance phonique + sémantique du mot

Noms propres	Différentes réalisations graphiques						
	TG1	TG2	TG3	TG4	TG5	TG6	TG7
Ben lakehal	[bɔnlakheɫ]	[bɔnlakhal]	[bɔnlakhal]	[bɔkheɫ]	[bɔlakheɫ]	[bɔnlakhal]	[bɛlkheɫ]
Ghezali	[ghezali]	[rezali]	[razali]	[ghazali]	[ghəzali]		
Belakhdar	[belakdar]	[bɔnlakhdar]	[bɔlakhdər]	[bɔlkhedər]	[belkdər]		
Ben otmane	[benɔtman]	[benotman]	[benotman]	[benosman]	[benotsman]		
Hussein	[husin]	[husin]	[husjɔn]	[hosin]			
Ben zoughli	[bɔnzəghli]	[bɔnzughli]	[bɔnzəgli]	[bɔnzəghli]			
Meghni	[məgəni]	[maghni]	[məgəni]	[maghni]			
Ben antar	[bɔnantar]	[bɔnantɔər]	[bɔnantar]	[bɔlantər]			

À partir de l'équation et de la représentation synoptique qui précèdent, nous pouvons dire que la mauvaise compréhension de l'étymologie ou du passage d'une langue à une autre peut créer ce que nous appelons des cacographies. Ce terme d'origine grecque «kakos» signifie laid, et mauvais et graphein désigne écrire. Une cacographie donne une orthographe erronée.

(Dauzat 1963 : 98) définit ce terme comme étant une altération qui affecte un nom propre dont l'origine est d'ordre graphique. Il ajoute que ces erreurs orthographiques sont dues au phénomène d'attraction paronymique. Il est souvent difficile d'établir laquelle des formes est la bonne, soit à cause de l'impossibilité d'établir la forme antécédente, soit à cause du grand nombre de formes dérivées provenant d'une écriture plus ou moins phonétique.

Dans le tableau ci-dessous, nous essayons de montrer quel degré de reconnaissance (phonique/sémantique) a l'agent français quant à la langue arabe et en particulier aux noms propres algériens. Il ne s'agit donc pas d'un problème de cacophonie, mais plutôt de cacographie.

Graphie des anthroponymes	Reconnaissance	
	phonique	sémantique
Nora	+	+
Ben koula	+	-
Damène	+	-
Mohamed	+	+
Bou dinar	+	+
Ben Krélifa	-	-
Yassine	+	-
Ould Brahim	+	-
Rezali	-	-
Ben Abdel kader	+	-
Ould Moussa	+	+

À partir de cela, nous soulignons que la mauvaise graphie est due non seulement à une connaissance défectueuse du code sonore, mais également à la méconnaissance sémantique. Il faut souligner que celles-ci proviennent du fait que l'agent ne possède pas d'une part, un système d'association phonographique, et d'autre part, cette tâche est confiée à des agents qui sont, selon (Ageron 1968 : 176), « ces commissaires recrutés dans cette catégorie d'hommes promus, tour à tour géomètres, commissaires-enquêteurs, topographes, agents d'affaires, la plupart d'ex-sous-officiers écartés de l'armée, étaient des médiocres bons à tout et propres à rien... ».

Ces agents se sont, non seulement permis à coller des noms non conformes aux normes de nomination, mais aller jusqu'à l'humiliation de l'identité algérienne, en attribuant certains noms d'animaux tels que « Loulou » et des noms typiquement français comme « Beausoir » et « Boulenoir »

(Durand, 1995 : 3) dans un article sur « Le problème de la double dénomination en Mésopotamie » lors du colloque « L'écriture du nom propre » parle d'un problème sérieux et complexe qui se présente au moment de l'écriture d'un nom propre étranger par le scribe.² Il souligne que ce dernier note ce qu'il entend, ou croit entendre, et à partir de là, on s'en rend compte très vite de toutes les variantes de notations auxquelles il recourt ; tout particulièrement pour noter des sons inexistant dans sa langue. Le résultat fut donc ; la production des noms propres amputés, tronqués, notamment lorsqu'il s'agit du nom propre de pauvres déportés. Ils voyaient ainsi leurs interminables noms propres réduits à l'initial.

Jean-Marie Durand ajoute que concernant les noms propres féminins qui se terminent par « a », le scribe le complète par « at-un » pour lui donner la forme qu'il devrait avoir dans sa langue. Le scribe avait la permissivité de transformer toute forme verbale occidentale tout en ayant son équivalent dans sa langue.

Il a été constaté que la déformation des noms propres dont parle l'auteur est un phénomène semblable au cas algérien qui perdure jusqu'à nos jours. Que cette déformation soit volontaire (falsification) ou involontaire, il n'en demeure pas moins que les noms écrits et enregistrés par l'agent français, à l'époque Samuel Cohen concernant notre cas d'étude, présentent très souvent des difficultés et des différences allant jusqu'à des aberrations.

Concernant l'oral et l'écrit (Catach 2011 : 86), souligne que ce qui compte sur le plan graphique, c'est le rapport entre l'écrit et l'oral, autrement dit la traduction du graphème en phonème et inversement, ce qui peut produire des modifications d'ordre phonique, phonographique et enfin purement graphique. Elle ajoute que toute écriture connaît certaines règles ou conventions qui en contrôlent l'usage, dans le cas du français, on est souvent loin d'une transcription simple de la langue parlée.

L'acte de nommer dans la langue de l'autre selon (Mandada, 2000 : 148) implique deux usages divergents, voire conflictuels n'opposant pas simplement des catégories différentes de locuteurs, mais encore des locuteurs de langues différentes. Les principales raisons de ces erreurs graphiques commises par l'agent de l'État civil sont l'interférence de la langue maternelle et de la mauvaise connaissance du code oral de l'autre. L'agent doit établir un rapport de miroir, de reflet entre le code oral et le code écrit puisque l'orthographe est la simple concrétisation des sons sur papier. Il doit par conséquent prendre conscience du lien de correspondance qui existe entre la réalisation phonique et graphique.

En effet, la réalisation phonique est la seule qui entre en jeu, et par conséquent, la seule que l'on trouve en trace écrite, ceci dit que la mémoire auditive est très sollicitée pour éviter toute erreur graphique.

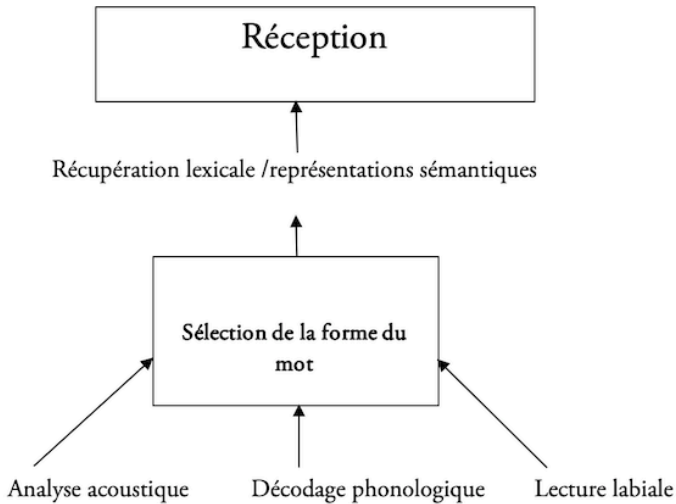
3. L'influence de la langue maternelle sur la perception de la parole de l'autre

Nous avons tous des difficultés à prononcer des mots des langues étrangères qui ont des phonèmes, des supra segments, ou des agencements, des consonnes que notre langue maternelle ne contient pas. Dans ce sens (Peperkamp 2007 : 15/32), signale que : « *Nous avons du mal à percevoir correctement les sons et les structures sonores qui n'apparaissent pas dans notre langue.* »

Pour expliquer ce phénomène, ils introduisent la notion du « filtre phonologique », qui a comme un effet de discriminer l'impact de la phonologie de la langue maternelle sur la perception du langage. Les problèmes de la perception des langues étrangères ne se limitent pas uniquement à la réalisation des phonèmes. En réalité, tous les aspects phonologiques de la langue maternelle sont présents dans le filtre phonologique. Des expériences récentes réalisées par les équipes de (Dupoux et de Hallé, 2002 : 127) ont montré que les Français ont du mal à percevoir l'accent tonique de l'espagnol, les voyelles longues du japonais et les sons du mandarin.

Ce phénomène s'explique par le fait qu'en français ces phonèmes n'existent pas. La perception du langage dépend de la langue maternelle du locuteur, et ce de deux manières à savoir :

1. Les sons du langage sont perçus à travers un filtre phonologique, qui est spécifique à la langue et qui déforme les sons et les structures sonores des langues étrangères ;
2. Les locuteurs natifs utilisent leurs connaissances phonologiques tacites lors du traitement de la langue maternelle afin de reconnaître les mots.



Modèle de perception et de production de la parole intégrant la mémoire de travail phonologique Bachoud-Lévi, A.C., Darcy, Jacquemont, C., Teichman. Rapport d'activité 2001-2005 LSCP Paris.

Selon le modèle présenté ci-dessus, nous considérons que le traitement phonologique doit comprendre la reconnaissance des phonèmes et l'élaboration d'un code phonologique.

Cette analyse prend en compte non seulement des traits acoustiques, mais également des traits visuels en réponse aux informations fournies par la lecture labiale. Le passage de l'oral à l'écrit correspond à l'acquisition d'une langue aux caractéristiques formelles associées à des représentations de plus en plus explicites au fur et à mesure du contact avec l'écrit (Peperkamp, idem, 85).

Accéder donc à l'écrit dans un système alphabétique est un mécanisme contenant des éléments difficiles et exigeant une certaine habileté à utiliser les composantes phonologiques du langage.

La mise en correspondance entre langage oral et langage écrit nécessite une attitude analytique qui consiste en un travail cognitif important. Il s'agit de composer les mots en différentes unités phonologiques. Pour comprendre ce principe de transcription, l'agent de l'état civil français doit développer une capacité appelée « conscience phonémique » qui lui permet de concevoir les mots parlés comme une combinaison particulière de phonèmes (Gombert, 1990 : 56).

Dans ce sens (Content, Mousty et Radeau 1990 : 34), dans la définition du principe alphabétique soulignent :

« On sait qu'une caractéristique essentielle des écritures alphabétiques, que l'on a parfois appelées le principe alphabétique, est, que les signes écrits élémentaires – les lettres- correspondent de façon stable à des sons élémentaires de la langue parlée. »

Selon ce principe, les mots écrits sont formés de lettres dont le rôle est de fixer à l'écrit les unités linguistiques qui permettent de différencier les mots oraux : les phonèmes. (Billières 1988 : 5/22) cite : « *Les sonorités de la langue étrangère [...] sont perçues sur la base du système de référence phonologique constitué par la langue maternelle. Certaines sont donc mal entendues, mal interprétées et par conséquent mal reproduites* ». Son prédécesseur Troubetzkoy a proposé que la phonologie de la langue maternelle fonctionne comme un crible par lequel les sons de la langue seconde sont filtrés. Pour lui, « le système phonologique d'une langue est semblable à un crible à travers lequel passe tout ce qui est dit, seules restent dans le crible les marques phoniques pertinentes pour individualiser les phonèmes. Tout le reste tombe dans un autre crible où restent les marques phoniques ayant une valeur d'appel; plus bas se trouve encore un crible où sont triés les traits phoniques caractérisant l'expression du sujet parlant ». Il souligne que le passage par la langue maternelle est involontaire.

Les sons d'une langue étrangère subissent donc une interprétation phonologiquement incorrecte; c'est ce que nous appelons fréquemment « l'accent étranger ». Ce fait est motivé par la dissemblance existant entre la structure phonologique de la langue étrangère et la langue maternelle du sujet parlant.

La théorie de l'aimant perceptif en langue maternelle de (Kuhl 1991 : 73/106) a eu des répercussions considérables pour la recherche sur la perception de la parole de manière générale. D'après ce modèle, il y aurait des espaces perceptuels dans lesquels il serait compliqué de distinguer certaines unités phonétiques que d'autres. Il signale que ces espaces fonctionneraient comme étant des « aimants perceptifs ». Il explique cela par le fait que tout sujet parlant développe dès son jeune âge des prototypes acoustiques des catégories phonologiques en langue maternelle, qui à son tour, agit comme un aimant perceptif des variations phonétiques qui « attire » les membres de la catégorie située dans son entourage.

(Flege 1995 : 233/277) examine les capacités langagières du sujet parlant et la manière dont il va acquérir les sons de la L2. Il met par la suite les nouvelles catégories phonétiques pour mieux percevoir et produire les sons de cette dernière ; cette théorie se base sur le degré de la similarité phonétique perçue entre les deux langues (L1 et L2), qui donne de nouvelles catégories de phonèmes de la langue (L2). Il ajoute que cette opération dépendrait des processus d'équivalence qui se font à partir des différents postulats que nous décrivons ci-dessous.

Ce modèle divise acoustiquement les sons de la L2 en trois groupes que le sujet classe ; de manière inconsciente :

1. Identiques aux sons de la langue maternelle.
2. Nouveaux par rapport à la langue maternelle.
3. Ressemblants à la langue maternelle

Concernant les sons identiques, Flège donne des exemples sur les arabophones qui entendent les consonnes françaises [b, p, m] les assimilent dans leurs catégories préétablies par leur L1 : /b, p, m/. Pour lui, ces sons sont « identiques » à d'autres, déjà acquis en langue maternelle, or le son [p] n'existant pas en langue arabe et il est remplacé par le son [b].

Nous illustrons cela par quelques exemples :

Portail → bortail	Patate → batate
Portable → bortable	Perroquet → berroquet
Placard → blacard	Pizza → bizza
Parking → barking	Public → bublic
Paris → baris	Partie → bartie

Un son « nouveau » n'a pas d'équivalent dans la langue maternelle. Ce qui pousse le sujet à produire de nouvelles catégories phonétiques.

Les sons différents en L2 seront assimilés dans la catégorie la plus proche en L1. Flege illustre par des exemples sur les arabophones concernant la consonne (ي) qui l'assimile aux voyelles [i] et [u] puisqu'elles sont plus proches dans la L1.

Toutefois, le son (ي) correspond également à [y] dans la langue française, comme

Yamina	Yacine	Yakouta	Yagoub
Yanis	Aymen	Yahya	Chayma

Nous remarquons que le son (ي) lorsqu'il est prononcé, il est assimilé à [y] et lorsqu'il est muet il correspond à [i] sauf dans (شيماء) Chaïma. Un son « nouveau » arabe tel que (ق), (خ), (ر), (هـ), (ح), (ض), (ذ) sont représentés différemment comme déjà cités auparavant.

Un son « similaire » se présente par le même symbole « API » que le son de la L2, mais il diffère au niveau acoustique et perceptif. Prenons l'exemple du phonème /t/ qui existe aussi bien en français qu'en arabe, mais le lien d'articulation et le délai d'établissement du voisement de ce son sont différents dans les deux langues, par exemple :

Fatima → فاطمة Fethia → فتحية Tamer → تامر Touria → ثورية

Le degré de difficulté d'apprentissage des sons de la langue cible dépendrait de la similarité acoustique entre deux sons de la L1 et de la L2. L'oreille doit être suffisamment sensible pour distinguer deux unités sonores ayant plus de ressemblances que de différences.

Conclusion

Nous avons pu constater, au cours de ce travail que les propriétés phonétiques et phonologiques de la langue maternelle influencent le système de perception de l'auditeur de manière automatique. Des mécanismes perceptuels sélectifs sont ajustés aux catégories phonémiques de la langue maternelle. En apparence, la reconnaissance des mots se produit sans effort dans la langue maternelle. Le fait d'avoir développé de manière naturelle et inconsciente une écoute spécifique à la langue maternelle, cela rend difficile l'écoute d'une langue seconde. Celle-ci se manifeste avec un accent perceptuel.

Ageron, C-R. 1968. *Les Algériens musulmans et la France (1871-1919)*. Tome I, éd PUF. Paris.

Bajric, S. 2016. *Linguistique, cognition et didactique : principes et exercices*. Presses de l'Université de Sorbonne. Collection : Travaux de stylistique.

Billières, M. 1988. Crible phonique, crible psychologique et intégration phonétique en langue seconde. *Travaux de didactique du français langue étrangère*.

Catach, N. 2001. *Histoire de l'orthographe française*, éd posthume réalisée par Renée Honvault, avec la coll, d'I. Rosier CATACH, Paris, Ed. Honoré Champion.

Catach, N. 2011. *L'orthographe*. Ed Puf.

Content, A, Mousty, P et Radeau, M. 1990. BRULEX : Une base de données lexicales informatisée pour le français écrit et parlé. *L'année Psychologique*.

Dauzat, A. 1968. *Les noms de lieux. Origine et évolution. Villes et villages, pays, cours d'eau, montagnes, lieux-dits*. Paris, Delagrave.

Durand, J-M. 1998. «Le problème de la double dénomination en Mésopotamie». dans «L'écriture du nom propre» sous la direction d'Anne-Marie-Christine et Vivianne Alleton. Actes du colloque international organisé en France du 08 au 10 juin 1995. Paris. L'Harmattan.

Duproux, E et Hallé, P. 2002. *Les langages du cerveau* Éditions Odile Jacob.

Flege, J. E. 1995. 'Second language speech learning: Theory, findings, and problems. In W Strange (Ed), *Speech perception and linguistic experience: Issues in cross-language research*, Baltimore. York Press.

Gombert, J-E 1990. *Le développement métalinguistique*. Paris : Presses Universitaires de France.

Jacob, A 2016. *Temps et Langage : Essai sur les structures du sujet parlant*. Éditions Penta.

Jaffré, J-P et Fayol, M. 2014. *L'orthographe*. Que sais-je? Presses universitaires de France.

Kuhl, P. 1991 « Perception, cognition, and the ontogenetic and phylogenetic emergence

of human speech». In S. E. Brauth W. S. Hall & R. J. Dooling (Eds), *Plasticity of development*, Cambridge, MA: MIT Press.

Mondada, L.2000. *Décrire la ville : la construction des savoirs urbains dans l'interaction et dans le texte*. Paris. Anthropos.

Pellat, J-C. 1988. «Indépendance ou interaction de l'écrit et de l'oral? Recensement critique des définitions du graphème». Texte paru in *Pour une théorie de la Langue Ecrite* (table ronde internationale) CNRS-HESO, Paris, 23-24 oct. 1986. Actes édités par Nina Catach, Édité du CNRS.

Peperkamp, S. 2007. «La perception de la parole et l'acquisition de la phonologie» in «Parole(s) : aspects perceptifs et moteurs» Paris.

Vladimir, G. 1976. *L'orthographe du français, Essai de description théorique et pratique*, Paris Edit SELAF.

Résumé

La présente contribution vise à aborder le nom propre algérien. Notre intérêt porte essentiellement sur le problème de la transcription graphique dû au plurisystème graphique français. Nous essayons donc à travers cet article d'expliquer le passage de l'oral à l'écrit, c'est-à-dire de la langue source (arabe algérien), à la langue cible (français). La perception de la parole dans la langue de l'autre pose énormément de problèmes d'écriture au nom propre algérien

mots-clés

écrit - oral- nom propre - transcription - translittération.

Abstract

This contribution aims to address the Algerian proper name. Our interest focuses on the problem of graphical transcription due to the French graphical multisystem. We therefore try through this article to explain the transition from oral to written, that is to say from the source language (Algerian Arabic) to the target language (French). The perception of speech in the language of the other poses many problems of writing in the name of Algeria.

keywords

oral, written, transcription, transliteration, proper name.

المخلص

حیحصللا یرئازجلا مسلاا ءجلعم یلإ ءمهاسملا هذه فدهت.
موسرلا خسنه ءلكشم یلء ی ساسا ل كشب انمامتها زكري
اذه ل بلاخ نم لواحنك لذل . یسنرفلا تايمسرلا ماظن بيسر
ءغلاا نم یأ ، بوتكملا یلإ یوفشلا نم لافتنلا حرش لاقملا
(ءيسنرفلا) ءدهتسملا ءغلاا یلإ ، (ءیرئازجلا ءیبرعلا) رءصلا
ءباتكلا یفول كاشملا نم ریثكلا ریثی رءلا ءغلب ملاكلا كاردإ نإ
حیحصللا یرئازجلا مسلاا

كلمات مفتاحية

مكتوبة - الشفوية - الاسم الصحيح - النسخ - حرفي
